

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 57/2026

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE DAMMARIE-LES-LYS DANS LE CADRE DE SPORT PASSION 2026 - MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE JEAN BOITEUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 du 16 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT, à cet effet, qu'une convention de partenariat est conclue entre la commune de Dammarie-lès-Lys, ayant son siège social, 26, rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys, représentée par Madame Véronique Veau, en sa qualité de Maire, et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT que cette convention a pour objet la mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux – 106, rue des Charbonniers – 77190 Dammarie-lès-Lys, dans le cadre du dispositif d'initiation sportive intitulé « Sport Passion » pour la période allant du 6 juillet au 14 août 2026, les mercredis et vendredis matin ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de partenariat entre la commune de Dammarie-lès-Lys et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine dans le cadre du dispositif Sport Passion 2026 (projet ci-annexé), ainsi que, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 18/05/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260518-63668-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication ou notification : 19 mai 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin